



ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSURANCES

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 novembre dernier a procédé, dans le cadre de ses compétences définies à l'article L1414-2 du Code de la commande publique, à la dévolution du marché public d'assurances de la collectivité pour la période 2021-2024.

La consultation a permis de faire des économies pour les quatre prochaines années, d'un montant de 10 000 euros. Celle-ci portait sur 6 lots qui sont repris ci-dessous :

Lot	Nom	Assureur	Prime TTC
1	Dommmages aux biens	MAIF	4 460.98 €
2	Responsabilité civile	GROUPAMA	1 272.03 €
3	Véhicules à moteur	SMACL	5 475.31 €
?4	Protection juridique	PILLIOT / MALJ	500.00 €
5	Protection fonctionnelle	GROUPAMA	171.46 €
6	Risque statutaire	GROUPAMA	33 274.77 €
Coût total du marché			45 154.55 €